



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Sous-Préfecture de Bressuire  
Pôle ingénierie territoriale/collectivités locales

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire

Le préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du Président de la République en date du 31 octobre 2016 portant nomination de M. Jean-Luc BROUILLOU, en qualité de sous-préfet de Bressuire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Luc BROUILLOU, sous-préfet de Bressuire ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Niort ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du sous-préfet de Bressuire ,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés I et II ci-après.

Article 2 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe, au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant sa réunion.

Article 3 : Le sous-préfet de Bressuire et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'ensemble des communes de l'arrondissement de Bressuire.

Fait à Bressuire, le 20 mars 2019

Pour le préfet, et par délégation,  
Le sous-préfet,

Jean-Luc BROUILLOU

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
SAINTE PIERRE DES ECHAUBROGNES	Mauléon	Claude THOMAS (M.) Suppléant : néant	Catherine POUSIN Suppléant : néant	Martine BOISSEAU
SAINTE VARENT	Le Val de Thouet	Martine ALLAIN Suppléant : Jérôme VOYER	Jean-Pierre BIDAULT Suppléant : néant	Jacques COUDREAU
SAINTE VERGE	Thouars	Lucie MORISSET Suppléant : néant	Aimé NIVAULT Suppléant : néant	Alain PUIZON
THOUARS	Thouars	Patrice CESBRON Suppléant : Patrick THEBAULT	Abderrauof BESSAI Suppléant : Jean-Paul LANDRY	Philippe JACOMET Suppléante : Catherine GUIGNARD
TOURTENAY	Le Val de Thouet	Evelyne BRUNET Suppléant : néant	Etiennette PICHOT Suppléant : néant	Edith LAPOTRE
TRAYES	Cerizay	Alexandra BOISSINOT Suppléant : Bernard CARTIER	Lucette GALLARD Suppléant : néant	Jean-Paul BARIBEAUD
VAL EN VIGNES	Le Val de Thouet	Eliane CHATAIGNIER Suppléant : Christophe GUILLOT	Sébastien DILLE Suppléant : Jean-Michel NIKSARLIAN	Jean-Paul HERVÉ
VOULMENTIN	Mauléon	Geneviève GAURIAU Suppléant : Céline COTILLEAU	Yves BILLY Suppléant : André JOUBERT	Marie-Yolaine VINCENT Suppléant : Didier TAUDIERE